LA GUERRE AU MAROC

UN TELEGRAMME DE L'AMIRAL PHILIBERT. — NOUVEAUX DETAILS SUR LE COMBAT DE DAR OULD FATIMA

Tanger, 21 mars. — Une dépêche de l'amiral Philibert annonce qu'aucun engagement ne s'est produit dans la situation politique, dans les régions du Nord et du Sud. Rien de nouveau à Mazagan ni à Azemmour.

LE COMBAT DE DAR OULD FATIMA

Tanger, 21 mars. — Voici de nouveaux détails sur l'engagement du 15 courant à Dar Ould Fatima :

Les colonnes marchaient parallèlement. Arrivée en face d'une petite arête rocheuse, la cavalerie fut arrêtée par un groupe de cavaliers qui tirèrent, formant un rideau pour permettre aux gens du douar de partir ; mais la manœuvre ne réussit pas.

Au galop, les spahis prirent position et remplacèrent les Marocains, qui fuyaient dans la plaine, au sud de Zaoula, tentant un mouvement vers la gauche, que repoussa un échelon d'infanterie en flanc-garde.

L'artillerie prit une première position et commença, sur trois points différents, le bombardement des groupes marocains dans la plaine et des douars qu'on apercevait à l'horizon. L'adversaire, repoussé sur la gauche et ne pouvant tenir sous le feu de l'artillerie, qui balayait la plaine, se porta contre la cavalerie sur le flanc droit, mais fut arrêté sous le feu de l'infanterie et des mitrailleuses. Un mouvement en avant se dessina. L'infanterie forma des colonnes de sections par deux, derrière la cavalerie, qui éclairait le mouvement, et se porta à grande allure sous la protection d'un feu préparatoire de l'artillerie, qui avançait par échelons et arriva en face du premier douar.

A environ cinq cents mètres du douar, les Marocains tirèrent sur les fantassins, qui se déployèrent en tirailleurs.

Le régiment Passard, comprenant le premier tirailleurs et le premier bataillon de la légion, déployé sur un front étendu en couvrant la face du douar, mit baïonnette au canon et, au son du clairon, poussa une charge, pénétra dans le douar, fuant sur son passage tous les individus faisant de la résistance ou tentant de fuir.

Les Marocains, cachés sous les tentes, tiraient contre nous.

Les tentes furent fouillées. Les femmes et les enfants, qui s'étaient réfugiés autour d'une cahute sur laquelle flottait le drapeau vert, furent tous épargnés.

La seconde ligne de tirailleurs, arrivant la première, continua le mouvement en avant, se porta jusqu'à l'extrémité des douars. Mais la nuit était arrivée. Sous la protection de l'infanterie, les sapeurs du génie mirent le feu à toutes les tentes des douars sur une étendue de quatre kilomètres.

A huit heures, les colonnes, sous une pluie battante, reprenaient leur marche sur le bivouac, où elles arrivaient à une heure du matin, après une marche de soixante-cinq kilomètres accomplie depuis la veille.

Le Concours général agricole

LA VISITE DE M. FALLIERES. — LES EXPOSANTS DU NORD RECOMPENSES

Paris, 21 mars. — Le président de la République, accompagné, de M. Jean Lanes, secrétaire général de la présidence, du colonel Griache et du commandant Lasson, a visité ce matin le concours général agricole.

A son arrivée, le chef d'Etat a été reçu par MM. Ruau, ministre de l'Agriculture ; Cruppi, ministre du Commerce ; Milliès-Lacroix, ministre des Colonies ; le général Picquart, ministre de la Guerre ; Mollard, directeur du protocole ; de Lapparent, commissaire général du concours ; Vasellière, directeur général au ministère de l'Agriculture ; Gomot, Viger, sénateurs, anciens ministres de l'Agriculture ; Dybowski, directeur du Jardin Colonial de Nogent sur Marne ; Gérard, directeur de l'Office de l'Algérie ; Lebault, commissaire de l'Exposition coloniale.

Le Président de la République s'est fait présenter les propriétaires des animaux auxquels ont été conférées les principales récompensss.

Sous la conduite des ministres et de M. de Lapparent, M. Fallières a parcouru les principales voies du concours.

Le Président, à son départ, a été l'objet de vives acclamations.

A l'issue de la visite, M. Fallières a offert un déjeuner à l'Elysée aux diverses personnalités ayant participé à l'organisation du concours et aux principaux exposants récompensés.

LES RECOMPENSES

Parmi les récompenses décernées au concours agricole, nous relevons les suivantes, qui concernent les éleveurs de notre région :

Animaux reproducteurs de la race flamande, mâles : 1. *Animaux de 10 mois à deux ans.* — Premier prix, 450 francs, MM. Derquidt, à Saint-Sylvestre-Cappel (Nord). — 2. 350 francs, Bâle à Wormhoudt (Nord). — 3. 250 francs, Bourez, à Vieux-Berquin (Nord). — Prix supplémentaire, 50 francs, Trannin, à Lechelle (Pas-de-Calais). — Prix supplémentaire, 40 francs, Arthur Caron, à Oye (Pas-de-Calais).

2. Animaux de plus de deux ans. — 2e prix, 450 francs, MM. Trannin, à Lechelle (Pas-de-Calais). — 3e prix, 350 francs, Wirquin-Demagny, à Saint-Folquin (Pas-de-Calais). — 4e prix, 300 francs, M. Vandal, à Roellencourt (Pas-de-Calais). — 5e prix, 250 francs, Ghesten, à Verlinghem (Nord).

6e prix, 150 francs, MM. Caron, à Oye (Pas-de-Calais). — Prix supplémentaire, 60 francs, Michel, Bucquoy et Decrombecque, à Hersin-Coupigny (Pas-de-Calais). — Mentions honorables : Coudeville, à Steenvoorde (Nord). — Dehaene, à Wormhoudt (Nord).

3. **Femelles : génisses de deux à trois ans.** — Premier prix, 200 francs, MM. Michel, à Hersin-Coupigny (Pas-de-Calais). — 2e prix, 150 francs, Ghesten, à Verlinghem (Nord). — 3e prix, 130 francs, Vandal, à Roellencourt (Pas-de-Calais). — 4e prix, 110 francs, Delrue-Dupire, à Mons-en-Barœul (Nord). — Prix supplémentaire, 60 francs, Dehaene à Wormhoudt (Nord). et Trannin, à Lechelles (Pas-de-Calais).

4. Vaches de plus de trois ans. — Premier prix, 300 francs, MM. Ghesten à Verlinghem. — 2e prix 250 francs, Guislain-Decrombecque, à Hersin-Coupigny. — 3e prix, 200 francs, Delattre, à Lompret (Nord) — 4e prix, 200 francs, Ghestem, à Verlinghem. — 5e prix, 200 francs, Trannin, à Lechelle. — 6e prix, 100 francs, Michel, à Hersin-Coupigny. — Prix supplémentaires : 50 francs, à MM. Warin, à Vacquerie-le-Boucq (Pas-de-Calais), et Bèle précité.

Race hollandaise :

1. Animaux de moins de deux ans : Prix supplémentaire, M. Delattre, à Lompret. —

2. Animaux de plus de deux ans. — 3e prix, 200 francs, MM. Marchand, à Bavay. — Prix supplémentaire, 60 francs, Delattre, à Lompret.

3. Femelles, génisses de deux à trois ans. — 2e prix, 150 francs, MM. Delattre, à Lompret. — 3e prix, 100 francs, Delrue-Dupire, à Mons-en-Barœul. — Prix supplémentaire, 60 francs, Marchand, à Bavay.

4. Vaches de plus de trois ans. — 2e prix, 200 francs, M. Delrue-Dupire, à Mons-en-Barœul.

Le Lock-Out du Bâtiment

UNE CAMPAGNE REACTIONNAIRE. — LE LOCK-OUT DU BATIMENT. — GRAVES DECLARATIONS. — 150.000 OUVRIERS EN CHOMAGE

Paris, 21 mars. — Sous le prétexte des agissements de la Confédération générale du travail, il se prépare, depuis longtemps déjà, un mouvement de réaction patronale dans certains groupements syndicaux du bâtiment, à Paris.

L'âme de cette organisation, disons-le tout de suite, est M. Villemin, président de la Chambre syndicale de la maçonnerie de Paris, vice-président de la fédération nationale de l'entreprise du bâtiment.

M. Villemin s'est réellement prodigué, depuis quelque temps, en toutes circonstances, pour arriver à son but, qui est d'infuser l'esprit de réaction dont il est lui-même imbu, à toute la corporation patronale du bâtiment.

Nous l'avons vu à l'œuvre à propos des réclamations des ouvriers relatives aux salaires, à propos de la loi sur le repos hebdomadaire, à propos des lois sur les accidents du travail. M. Villemin combat, en un mot, sous des prétextes divers, toute notre législation sociale.

Malgré toute la bonne volonté des ouvriers et leur esprit conciliant, il faut maintenant considérer le lock-out comme un fait accompli.

L'intransigeance de M. Villemin, qui poursuit un but politique à la veille des élections, a fait échouer les pourparlers et anéanti le dernier espoir d'entente.

LA FEDERATION DU BATIMENT

Le lock-out des entrepreneurs de maçonnerie aura, comme nous l'avons dit, une conséquence inévitable : le lock-out général du bâtiment.

Outre qu'il serait difficile à la plupart des industries qui s'y rattachent d'effectuer leurs travaux si les maçons étaient congédiés, il ne faut pas oublier que la Fédération du bâtiment va prendre dans la lutte une part décisive.

La Fédération du bâtiment est une des plus puissantes organisations de la Confédération générale du Travail. C'est l'an passé, au mois d'avril, que les ouvriers du bâtiment décidèrent, à la suite d'un important congrès qui eut lieu à la Bourse du travail, de fonder une fédération. La Fédération du bâtiment groupe des maçons, des maçons d'art, des serruriers, des charpentiers, des peintres, des menuisiers, des terrassiers, des couvreurs, des plombiers, etc.

La Fédération ne peut se désintéresser du conflit actuel. Au mois d'août dernier, lors de la grève des charpentiers, les maçons soutenaient leurs camarades, et ils empêchèrent que les grévistes ne soient remplacés par des jaunes, par des « renards ». Les maçons ne l'ont pas oublié, et les charpentiers non plus. Les menuisiers se préoccupent aussi de la situation et ils adressent aujourd'hui un appel à leurs adhérents ; ils les convoquent à une réunion qui aura lieu ce soir, à la Bourse du travail. Les autres corporations se rattachant au bâtiment ne manqueront pas de suivre cet exemple.

Le lock-out aurait ainsi pour conséquence de jeter dans les rues de Paris plus de 150,000 ouvriers.

Les Ecumeurs du Cambrésis

Importants vols de tulle et de soie. - Mystérieux dévaliseurs de camions, de gares et de magasins. - Toutes les polices sur pied. - On perquisitionne et on emprisonne.

(De notre envoyé spécial)

« Prenez le bâton du pèlerin et partez dans le Cambrésis à la recherche de renseignements sur les vols de soie et la crise textile. Surtout, envoyez-nous des articles intéressants. »

Ainsi me parla mon rédacteur en chef.

Ce mode de locomotion n'est sans doute pas dernier cri, à cette époque de bécanes buvant tous les obstacles et d'autos filant du cent à l'heure, mais comme il a ses charmes et ses vertus pratiques. Muni de ces instructions précises, je me mis incontinent en route, dans la tenue prescrite, avec la ferme volonté de les observer fidèlement, sous réserves de la dernière partie, nullement facile à remplir.

En gare de Caudry

Les nombreux vols dont le Cambrésis vient d'être le théâtre et les multiples arrestations opérées depuis quelques jours ont produit dans toute la région une émotion que je constate dès mon arrivée en gare de Caudry. Sur les quais, dans la salle des pas-perdus, des groupes d'ouvriers, d'employés, des cochers lisent avec avidité le *Réveil* ou l'*Action du Cambrésis*, relatant les dernières arrestations.

J'ai la bonne fortune de rencontrer, dès ma descente du train, un homme admirablement placé pour me donner des renseignements précis et sûrs, sur l'objet de ma visite. De nombreuses erreurs ayant été commises, notamment par la presse parisienne, dans la relation des vols du Cambrésis, je crois intéressant pour nos lecteurs d'en faire le véridique historique.

Les premiers vols

Les nombreux fabricants de tulle de Caudry ont l'habitude de faire transporter à la gare, pour les expédier à l'étranger, leurs articles variés sur des camions d'entrepreneurs de transports. Ces solides véhicules dont l'arrière-train est à claire-voie, sont chargés lourdement de ballots de tulle entassés, dont beaucoup dépassent la plateforme, offrant ainsi une proie relativement facile aux mains énergiquement voleuses.

Le 1er janvier dernier, M. Modeste Hégo camionneur, constate, en gare, que son chariot avait été allégé d'un ballot de tulle d'une valeur de 450 francs. Six jours plus tard, un de ses collègues, M. Diétiker, s'apercevait qu'on lui avait dérobé plusieurs ballots de tulle d'une valeur totale de 1.500 francs. Le même jour, un autre camionneur, M. Raoul Hégo, fils de l'entrepreneur de transports déjà victime d'un vol du même genre, allait signaler à la police l'enlèvement de son chariot d'un ballot de tulle valant 550 francs.

Une enquête fut ouverte et se mena laborieusement.

Arrestation d'un cocher

Les soupçons se portèrent sur un des cochers de fiacre, Paul Verquin, surnommé Solesmes, du nom de sa ville d'origine. Le conducteur de l'un des camions où des vols avaient été commis avait remarqué Verquin derrière son attelage, sur la route de la gare et l'insistance que Solesmes mettait à le suivre lui avait paru étrange. Informé de cette particularité, M. Castanet, alors commissaire de police à Caudry, s'enquit de l'emploi du temps de Verquin le soir du vol. Il apprit que le personnage avait été absent de son domicile depuis huit heures jusqu'à une heures du matin. Le lendemain, quand le commissaire fit appeler Verquin à son bureau, pour l'interroger, l'individu avait pris la fuite. Ce ne fut que trois semaines plus tard qu'on l'arrêta à Paris en vertu d'un mandat d'arrêt délivré par le parquet de Cambrai. Ramené dans cette ville, Verquin, dès son premier interrogatoire par le juge d'instruction, protesta de son innocence avec une assurance digne d'une meilleure cause et non sans roublardise. Questionné sur l'emploi de son temps, dans la soirée du vol, le bon apôtre se retrancha derrière le secret professionnel « Cocher de petite voiture, dit-il, j'ai conduit un monsieur que je ne peux nommer dans une maison qu'il ne m'est pas possible de désigner parce que je connais mes obligations. »

Le juge d'instruction ne fut pas dupe de cette scrupuleuse discrétion et maintint Verquin en prison, où il peut observer tout à son aise son matisme intéressé.

Nouveaux vols

Après l'arrestation de Verquin, la série des vols parut cesser, et la population en conclut que ce fameux Solesmes était l'unique auteur des nombreux vols de ballots de tulle. Cette tranquillité publique ne fut pas de longue durée.

Il y a une quinzaine de jours, des cambriolages importants étaient commis, avec une déconcertante audace, dans les gares de Caudry, Cambrai et Solesmes. Nul doute, ces vols avaient une étroite corrélation avec les précédents. Verquin n'était donc pas le seul coupable. Dans la gare de Caudry, les malfaiteurs, après avoir pénétré dans un wagon que les employés avaient soigneusement fermé, en avaient enlevé huit balles de coton écru, d'une valeur de 800 francs.

Vol de 13.000 fr. de Soieries

Le cambriolage des gares ne suffisant pas à leurs appétits, les audacieux et habiles écumeurs jetèrent leur dévolu sur la fabrique d'un riche industriel de Bohain. Nuitamment, ils pénétrèrent dans les magasins de M. Aragon et, sans être vus ni entendus, emportèrent des bobines de soie estimées treize mille francs.

Toutes les recherches et battues de la police et de la gendarmerie, pour arrêter les coupables étant restées infructueuses et ces vols répétés alarmant vivement les populations, on fit appel à la brigade mobile de Châlons-sur-Marne, qui se mit aussitôt à l'œuvre.

Un coup de théâtre

Entre temps, M. Sivry, le nouveau et sympathique commissaire de police de Caudry, recevait la visite d'un nommé Auguste Eloir, âgé de 27 ans, marié et ancien fabricant de broderies à Bertry, où il était ces temps derniers, vaguement employé chez M. Chanoine, brodeur. Eloir est le fils d'un médecin-vétérinaire, très honnête et très estimé de tous, exerçant à Caudry, où il occupe une très belle et très honorable situation.

Auguste Eloir venait se mettre à la disposition de M. Sivry pour l'aider, disait-il, à découvrir les auteurs des nombreux vols commis dans la région. Il se présentait à l'honorable commissaire de Caudry comme policier amateur. « N'ayant pas réussi dans l'industrie, disait-il et n'ayant maintenant qu'une situation très précaire comme employé chez un fabricant de broderies à Bertry, j'ai l'intention d'entrer dans la police. Pour me faire la main, je me livre à des enquêtes sur des faits qui m'intéressent et les renseignements que j'ai recueillis sur les vols de tulle et de soie pourront vous être d'un précieux concours ».

Telle est, en substance, la déclaration faite par Auguste Eloir à M. le commissaire de Caudry.

Celui-ci, qui avait flairé dans son visiteur, un personnage louche, feignit de prendre au sérieux ses déclarations et leur fit bon accueil. Il lui promit de leur donner suite.

Le lendemain, le 22 février, M. Dietiker, l'un des camionneurs volés, venait à son tour trouver M. Sivry et lui déclarait qu'un nommé Eloir, habitant Bertry lui avait annoncé qu'un individu inconnu de lui lui avait offert du tulle et des soieries à des prix dérisoires. Il lui avait disait-il, présenté des échantillons de la marchandise à vendre.

Dès lors, le rôle d'Eloir dans l'affaire des vols, apparut plus suspect encore à M. Sivry. Ce magistrat, accompagné de M. Dietiker, se rendit dans la soirée à Bertry, chez le susdit Eloir qui leur confirma, avec aplomb, les propositions dont il prétendait avoir été l'objet.

Feignant toujours d'ajouter foi aux déclarations d'Eloir, M. Sivry lui tint à peu près ce langage : « Vous avez une belle occasion de vous exercer à votre future mission de policier et d'aider la justice dans l'arrestation des voleurs. Répondez aux propositions d'achat qui vous sont faites, donnez rendez-vous, en un endroit quelconque à leur auteur et prévenez-moi du jour et de l'heure où vous serez en tête-à-tête avec lui. Je me charge du reste. Compris ?... »

Eloir eut un énigmatique sourire et parut accepter la proposition du commissaire.

Mais quelques jours plus tard, avec des allures toujours mystérieuses le même Eloir revenait trouver M. Sivry et lui déclarait, avec un accent d'indibitable sincérité, qu'il n'avait pu avoir livraison des marchandises qui lui avaient été offertes. « Elles sont à Bohain, dit-il, dans une maison que je pourrais vous désigner, où se trouvent également des produits d'autres vols ».

— Allons à Bohain, dit M. Sivry. Eloir refusa, prétextant un empêchement fantaisiste.

Le 14 mars, Eloir rentre en scène. Il vient de nouveau trouver M. Sivry. « Les soieries volées à Bohain, dit-il, sont chez moi. Je les ai achetées à bon compte et je suis à même de faire pincer les voleurs. Mais comme toute peine mérite salaire, vous estimerez, M. le commissaire, que j'ai droit à mon petite indemnité pour mes frais de déplacement ! » Il proposa au commissaire de l'accompagner à Bohain, chez M. Aragon, le fabricant de soies, victime d'un vol de bobines valant 13.000 francs.

L'offre fut acceptée. M. Sivry, accompagné d'Eloir, se rendit à Bohain où notre homme eut, en présence du commissaire, une conversation assez intéressante avec Aragon. Eloir promit à ce dernier de faire arrêter ses cambrioleurs, moyennant une petite rétribution. Le fabricant y alla d'une somme de cinq cents francs. Rendu très généreux par la présence de ces espèces sonnantes, Eloir poussa la gentillesse jusqu'à promettre, pour le lendemain, à l'industriel, la restitution des bobines de soie enlevées nuitamment de ses magasins par d'audacieux cambrioleurs.

Comme bien l'on pense, M. Aragon accueillit avec empressement cette gentille proposition. M. Sivry et son compagnon quittèrent alors M. Aragon, pour rentrer à Caudry. A la gare de Bohain, ils rencontrèrent M. Naudin, inspecteur de la deuxième brigade de police mobile à Chalons-sur-Marne, qui s'offrit à faire la route avec eux. Le lendemain, Eloir quitta Caudry, en compagnie de M. Naudin, pour se rendre de nouveau à Bohain. De mauvaises langues prétendent même qu'ils n'y souffrirent pas de la soif et qu'une aimable gaîté les accompagnait dans leurs pérégrinations. Pour l'inspecteur de la brigade mobile, cette petite partie de plaisir n'était qu'une ruse, un truc policier, dont le naïf Eloir fut la dupe inconsciente. En effet, pendant qu'en trinquait joyeusement, M. Seltzer, commissaire de la deuxième brigade, ancien commissaire de police à Bohain, et qui avait été mis au courant des agissements d'Eloir par l'inspecteur Naudin, s'était rendu à Saint-Quentin.

Là, pendant que la petite noce continuait à Bohain, il s'était fait délivrer des mandats d'amener contre Eloir et trois individus désignés par lui, au cours de ses loquaces libations, comme ayant participé aux vols de tulle.

Le lendemain matin, 16 mars, à la pointe du jour, le commissaire Seltzer, accompagné de l'inspecteur Naudin et du brigadier de gendarmerie de Busigny, arrêtait dans leur lit, à Bertry, un sieur Bouvelle, fraudeur, et Auguste Eloir, dont la tête était encore alourdie des copieuses libations de la nuit. Bouvelle étant réputé comme très violent et dangereux, le brigadier de gendarmerie et ses deux compagnons l'abordèrent poliment, revolver au poing. Mais, de même qu'Eloir, dont l'esprit d'ailleurs n'était pas très lucide, embrumé encore des vapeurs de l'alcool, le fraudeur n'opposa aucune résistance.

Le même jour, et à la même heure, M. Lecouannec, commissaire de police, à Bohain, assisté de la gendarmerie de cette ville, arrêtait les nommés Normand et Caucher.

L'arrestation d'Eloir provoqua un mouvement de véritable stupeur dans toute la population de Bertry et causa une émotion aussi vive à Caudry où, comme nous le disons plus haut, son père est très honorablement connu. On ne voulait d'abord pas croire à cette nouvelle sensationnelle, mais il fallut bien se rendre à l'évidence.

Fructueuses perquisitions

Le lundi 16 mars, dans l'après-midi, le juge d'instruction de Cambrai, assisté des commissaires Sivry, Glabecke et Seltzer, fit une perquisition au domicile d'Eloir, à Bertry. On y trouva outre les bobines de soie volées chez M. Aragon, à Bohain, un volumineux ballot de tulle qui fut reconnu, plus tard, par M. Diétiker, comme lui ayant été dérobé, sur son camion, à Caudry, le 8 janvier dernier.

L'arrestation du cocher Bélot

Pour se rendre à Bertry, MM. Sivry et Glabecke avaient pris place dans la voiture du loueur Belot, soupçonné d'avoir trempé dans les vols de la gare de Caudry.

On sait qu'après avoir véhiculé toute la journée, les deux commissaires, Bélot fut arrêté par eux à son retour dans cette ville. Il faut dire à leur honneur que ces messieurs poussèrent l'amabilité jusqu'à payer sa journée de courses à leur prisonnier.

Habilement interrogé, Bélot qui ne voulait probablement pas être en reste d'amabilité, passa des aveux. Il reconnut s'être plusieurs fois rendu à Bohain, à la demande de Bouvelle et avoir transporté dans sa voiture des ballots dont il prétendit ignorer le contenu. En tout cas, ce qu'il n'a pu contester, c'est d'avoir pris pour se rendre à Bertry, la voiture de l'aubergiste Bisiaux, dont on juge de la surprise en ne voyant plus sa guimbarde dans la remise où il l'avait laissée.

Il faut ajouter qu'avant de mettre Belot en état d'arrestation, les commissaires Sivry et Glabecke eurent la gentillesse de lui payer une chope à l'estaminet Charlet, près de la gare de Caudry.

Depuis cette chope mémorable, dont il garde sans doute un amer souvenir, l'infortuné automédon est au régime aquatique à la prison de Cambrai.

L'enquête continue

Comme on le sait, de nouvelles arrestations, qui ne paraissent pas toutefois, avoir une bien grande importance, ont été opérées avant-hier dans la région de Bohain.

L'enquête se poursuit activement, menée avec un égal zèle par les brigades mobiles de Lille et de Chalons-sur-Marne.

Hier matin, vers 8 heures et demie, cinq agents de la brigade mobile de Lille sont descendus en gare de Cambrai pour aller enquêter à Inchy et aux environs au sujet de la découverte, dans un champ, de 40 bobines de soie, dont nous avons parlé hier.

A l'heure où je vous écris, cette enquête n'a pas donné de résultats appréciables.

A Caudry et dans toute la région on éprouve un véritable soulagement, une très vive satisfaction de l'œuvre d'épuration opérée — ou plutôt commencée, car s'il faut en croire les bruits qui courent, de nouvelles et importantes arrestations seraient imminentes. Toutefois, les langues ne se délient pas facilement ; on a peur de parler et de se compromettre ; on procède par insinuation, de crainte d'articuler des faits précis et de mettre des noms sur des figures.

Mon impression personnelle, et je la donne comme telle, est que cette affaire, qui a un grand retentissement dans toute la contrée, ne sera pas suivie des effets sensationnels que d'aucuns font entrevoir, faute de preuves.

X

LA CRISE TEXTILE

Je voudrais maintenant vous parler longuement de la crise qui sévit avec intensité sur tout le tissage à la main et la broderie. Mais je suis pressé par l'heure du courrier. Ce sera pour un autre jour. C'est surtout à Malincourt, m'affirme-t-on, que la crise de la broderie fait sentir le plus durement ses effets. Beaucoup de petits cultivateurs, séduits par les années de prospérité de cette industrie, avaient vendu leur lopin de terre pour acheter un métier à broder, d'une va-

Eugène FIEVET
Député-Maire de Caudry

leur de 4 à 5.000 francs. Il est aujourd'hui arrêté, faute de commandes et une misère extrême s'est glissée dans les foyers où régnait jadis une aisance relative. On ne mange pas tous les jours à sa faim sous le toit de ces anciens petits cultivateurs, transformés un beau matin en petits industriels et devenus aujourd'hui grands miséreux.

Interview du citoyen Fiévet

Bien que la crise du tissage à la main n'atteigne pas Caudry, où il n'y a que des tissages mécaniques, j'ai tenu néanmoins à avoir sur cette question ouvrière l'opinion du citoyen Fiévet.

Le sympathique député-maire de Caudry m'a reçu dans son cabinet, à l'hôtel de ville, avec sa coutumière affabilité.

— A mon avis, dit-il, en dehors de la question de surproduction, qui est la principale, la crise actuelle a trois causes.

C'est d'abord le perfectionnement du mécanisme qui permet de fabriquer mécaniquement et de fournir à un prix moins élevé des articles d'un fini moins parfait, assurément, mais donnant l'illusion de ceux travaillés à la main.

Il faut ensuite compter avec les tarifs douaniers sur les matières employées dans la fabrication des articles du Cambrésis, linons, batistes, lainages. Ces tarifs sont trop élevés.

Enfin, la crise américaine a, pour sa part, amené celle qui sévit sur notre région. Les acheteurs de tissus espèrent voir diminuer le prix des matières premières et attendent, pour acheter. Les commandes se raréfient et, comme conséquence naturelle de cet état de chosse, le chômage augmente.

Telles sont, selon moi, dit en terminant le citoyen Fiévet, les trois facteurs de la crise dont souffrent actuellement les tisseurs à la main du Cambrésis.

E. POLVENT.

Les agriculteurs du Nord au Ministère de l'Intérieur

L'Angleterre fermée aux pailles et aux fourrages français. — MM. Clémenceau, Ruau, Pichon, assurent qu'ils vont faire lever l'interdiction.

Paris, 21 mars. — M. Clémenceau, président du conseil, a reçu ce matin une importante délégation de la Société des agriculteurs de France et de la Société des agriculteurs du Nord qu'accompagnaient MM. Trystram, Huguet, Viseur, sénateurs ; Henri Cochin, Galpin, Dussaussoy, députés, etc.

MM. Pichon, ministre des affaires étrangères, Ruau, ministre de l'agriculture, Cruppi, ministre du commerce, ont assisté à l'entrevue.

M. Huguet a protesté au nom de la délégation contre l'interdiction prononcée par le gouvernement anglais de l'importation en Grande-Bretagne des pailles et fourrages français. Cette interdiction a pour effet de causer un préjudice considérable, non seulement aux agriculteurs de la région du Nord mais encore à toutes les compagnies de transport.

M. Huguet a demandé au gouvernement

FEUILLETON DU 21 MARS. — N. 158

LES FORÇATS DE L'AMOUR

DIXIÈME PARTIE

— Oh ! il faut aller loin.

— Oui, bien loin.

— Nous avons de l'argent, cela nous rend facile. — Voyons, Pierre, qu'en penses-tu ?

— Il faut partir sans plus tarder.

— Nous tâcherons de gagner l'Espagne ou l'Italie.

— Eh bien ! je vais vous donner un conseil, dit l'ex-matelot.

— Oui, parle, Pierre, dit Rose Chobell.

— Il est évident que ce soir, dans une heure peut-être, la police sera ici.

— C'est certain.

— Il faut qu'elle trouve la case vide.

— Mais on ira à la gare, on surveillera les départs.

— J'y pense. Aussi, moi, je vais n'est pas de prendre le train ni le paquebot.

— Et alors ?

— Nous allons partir avec notre cotre.

— Tu es malade.

— Je le connais. Il tient bien la mer, on est bien dans la cabine et puis, le temps est splendide.

— Mais nous ne pouvons pas aller loin avec lui.

— Et pourquoi pas ? Je me charge bien de vous mener en Algérie, si vous voulez, ou à Gibraltar, ou au Caire même.

— On peut aller moins loin.

— Oui, nous pouvons nous contenter d'aller à Cette, par exemple, et là, il y a des paquebots pour toutes les destinations, comme à Marseille.

— Eh bien ! c'est entendu.

— De Cette, nous irons où nous voudrons.

— Fais donc lestement les préparatifs, dit Raoul de Montal.

— Dans une demi-heure, nous prendrons le large.

— Ne prends que les objets indispensables, les vêtements, ce qu'il faut en voyage. Ne nous embarrassons pas de choses inutiles.

— Pas de crainte.

— Je vais réunir nos effets, les papiers, l'argent.

— Et moi, je vais jeter un coup d'œil sur le gréement, sur le gouvernail et que tout soit prêt, embarque !

— Je vais me munir de quelques objets indispensables pour dérouter nos signalements, dit Raoul de Montal. Il faut qu'on ne puisse nous reconnaître. Je connais l'art de la grime, et à bord nous opérerons notre travestissement.

— C'est ça.

— Toi, Rosa, une voilette épaisse et une coiffure différente te suffiront.

— Ne t'inquiète pas de moi ; on ne me reconnaîtra pas.

En moins d'une demi-heure, le Monplaisir, chargé de deux malles, d'une valise et de divers objets, recevait les trois fugitifs.

Pierre Leurein, après avoir soigneusement fermé la porte de la villa, monta le dernier sur l'embarcation.

Il largua les amarres qui la retenaient à l'anneau de fer par l'arrière et amena l'ancre qui la maintait à l'avant. Il hissa la voile à un foc, donna quelques robustes coups d'avirons pour prendre le vent, remit le gouvernail aux mains de Raoul en lui disant comment il fallait barrer, et le Monplaisir prit le large, le cap étant mis sur l'écueil, c'est-à-dire vers cap Couronne, de vant lequel il fallait passer pour aller à Cette.

CHAPITRE LXXX

A Paris

Quelque temps après les événements que nous venons de raconter, on célébrait à la mairie du Panthéon et à l'église de Saint-Etienne-du-Mont le mariage d'Octave de Régicis et de celle qu'il aimait tant.

Pourquoi un temps si long s'était-il encore passé avant de voir arriver ce jour qui devait donner aux deux amants le dernier bonheur qu'ils enviaient ?

Cela provenait d'une cause bien imprévue.

Quand Octave et Rosita se présentèrent au bureau des mariages, on leur demanda leurs actes de naissance.

Octave avait le sien dans les papiers et les actes de décès de ses parents.

Rosita ne possédait que les bulletins mortuaires de ses parents.

Elle n'avait jamais eu son acte de naissance.

Elle ne savait qu'une chose, c'est qu'elle était née au mois de mai 1855.

Elle se rendit avec Octave à la mairie du IIIe arrondissement de Paris, celle où son père, M. Bernard, était né.

On fit des recherches ; on ne trouva rien.

Dans les papiers de son père, elle avait trouvé des quittances de loyer qui lui indiquaient les divers domiciles de ses parents ; elle fit des recherches, on ne trouva rien.

Maître Renaudie de Palisay, consulté à ce sujet, déclara qu'il fallait faire reconstituer l'état civil de Rosita et que pour cela on devrait prouver de la possession constante d'état.

Il avait entamé ces démarches qui menaçaient d'être fort longues, quand un jour John Stephenson arriva à Paris.

Octave et Rosita étaient chez eux avec le docteur Chanteloup au moment où l'Anglais s'y présenta.

— Monsieur Stephenson, s'écria Loriol en le voyant ! permettez-moi d'abord de vous présenter à M. de Régisvis et à madame qui, par ce que je leur ai dit de vous, vous connaissent déjà.

Et quand il eut dit en quelques mots ce qui était nécessaire, l'habile policier s'adressa à l'Anglais.

— Votre arrivée si imprévue et votre air radieux m'annoncent quelque bonne nouvelle, lui dit-il.

— Oui, très bonne nouvelle, en effet, répondit John Stephenson !

— Raoul de Montal, sans doute.

— Non, il ne s'agit pas de M. de Montal ; toutefois je sais quelque chose sur son compte.

— Ah !

— Il y a vingt jours, on a déclaré au commandant du port de Cette qu'on avait trouvé une embarcation de plaisance pontée, dans les parages de cette ville.

— Est-ce vrai ?

— Cette embarcation était amarrée à un anneau de fer du rivage depuis plusieurs semaines. On ne s'en était nullement inquiété.

— Et c'est celle de Raoul de Montal ?

— Les bandes de bois sur lesquelles le nom Monplaisir était inscrit sur les deux plats-bords d'avant et à l'arrière avaient été arrachées. Mais quand j'ai eu cela, j'ai amené à Cette un des voisins de ce faux baron Rolland et il a reconnu le cotre.

— Vous avez donc pu reprendre la trace de ce bandit ?

— Non, la trace est perdue à Cette. Nulle part on ne peut trouver un signalement qui se rapporte au sien.

— Ah ! le gredin doit avoir mieux pris ses précautions, cette fois, et je crois qu'il n'ira pas s'établir dans un endroit où il pourra être inquiété.

— Mais, si je n'ai pu arriver jusqu'à lui, je suis parvenu à découvrir une personne que vous tenez fort à connaître il y a quelque temps.

— Laquelle ?

— La fille de M. de Larpuy. J'ai tenu à vous en faire part de suite et je compte sur vous, d'ailleurs, pour me présenter à elle.

— Tout à votre service. Mais je la connais donc ?

— Est-ce que dans votre profession on ne connaît pas bien des gens ?

— En effet.

— J'ai eu ma besogne bien abrégée par les découvertes que votre intelligent auxiliaire avait déjà faites et que vous avez eu l'obligeance de me communiquer. Mais il restait encore une tâche très ardue.

— C'est la vérité, et si vous être arrivé au bout, vous avez fait ce que mes meilleurs agents n'ont pu faire, monsieur Stephenson.

— Voici ce que j'ai fait. Mme Rey, la nourrice et la mère adoptive de la petite Alexandrine Maï, la fille abandonnée de l'hospice de Marseille, est partie du Cheylard après la mort de son mari, n'est-ce pas ?

— Oui. C'est là que Bec-Salé s'est trouvé arrêté. Mme Rey est venue à Paris, avec la fille de M. de Larpuy, chez des parents de M. Rey, que l'on n'a pas pu retrouver.

— C'est à les chercher que je me suis d'abord appliqué. J'ai vu les uns après les autres tous les Rey qui sont à Paris.

— Et vous avez trouvé ?

— Pas un qui fût parent de celui du Cheylard. Mais j'en ai enfin rencontré un qui m'a dit qu'autrefois, il avait connu un Rey qui habitait, aux Ternes, la même maison que lui. Il avait fait connaissance à cause de cette homonymie, croyant à une parenté, et il avait appris que ce M. François Rey avait un frère dans l'Ardèche.

— Ah ! ah ! fit Loriol sur deux tons différents.

Octave, Rosita et le docteur Chanteloup prêtaient leur plus vive attention à ce récit.

John Stephenson reprit :

— Malheureusement, M. François Rey était mort. Alors, je suis allé à la mairie où son décès avait été déclaré, la mairie du XVIIe arrondissement, et j'ai relevé les noms des témoins qui ont signé son acte de décès : M. Randon et M. Bernard, l'un propriétaire et l'autre chapelier.

Ce dernier nom causa à Rosita un mouvement qu'elle ne put réprimer.

— Ce M. Bernard, poursuivit l'Anglais, était mort aussi. Il est mort même d'une manière assez triste : il s'est suicidé en prison, étant sous l'inculpation de banqueroute.

Tous les regards étaient fixés en ce moment sur Rosita. C'était de son père qu'il était indubitablement question.

Elle avait pâli et elle semblait prête à défaillir.

Octave de Régicis, ému et alarmé, lui saisit vivement la main et la soutint.

— Mais c'est son pauvre père ! s'écria-t-il.

(A suivre). Marc MARIO.

BAPTÊME DELESPAUL-HAVEZ
Universellement le meilleur
DRAGEES - CHOCOLATS
LILLE, rue Nationale, 98, LILLE